

LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2023

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 19
Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 15 jusqu'au point 4 inclus
16 à partir du point 5

Date de la convocation : 31/05/2023

L'an deux mil vingt-trois, et le neuf juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Orsonnette sous la présidence de Monsieur Pierre RAVEL, Maire.

Etaient présents : Mesdames BERNARDO Danielle, CHADUC Odile, GRASSET Lydia, HAMMOUDI Zoubida, NICHON Jacqueline, RAMENTOL Mélanie et VERNEDE Aurélie et Messieurs RAVEL Pierre, BERNARD Maurice, CHAUMET Michaël, CHEVALIER Daniel, DELAUNOY Matthieu (arrivé au point n°5) et TOURNEBIZE Aurélien

Excusés : Monsieur MAREUGE Baptiste ayant donné pouvoir à Monsieur RAVEL Pierre
Monsieur GOURDIN Daniel ayant donné pouvoir à Monsieur CHEVALIER Daniel
Madame DEGEZ Gaëlle ayant donné pouvoir à Madame CHADUC Odile
Monsieur EROUART Loïc

Absent : Monsieur MARTY Thibaud

Madame Odile CHADUC a été élue secrétaire de séance

Les sujets de la séance ayant nécessité un vote de l'assemblée délibérante sont les suivants :

LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2023		
NUMERO	OBJET	VOTE
20230609 / 02	Choix d'un référent déontologue	A l'unanimité
20230609 / 04 - 1	Convention avec Territoire d'Energie Puy-de-Dôme - Mise en conformité des commandes pour l'éclairage public	A l'unanimité
20230609 / 04 - 2	Convention avec Territoire d'Energie Puy-de-Dôme - Travaux d'éclairage public à Orsonnette rue des Boujounes et rue Croix St Laurent	A l'unanimité
20230609 / 05	Admissions en non-valeur	A l'unanimité
20230609 / 06	Adhésion à l'association « Terres Romanes d'Auvergne »	A l'unanimité
20230609 / 07	Demande de fonds de concours à l'Agglo Pays d'Issoire - Rénovation thermique de la mairie de Nonette	A l'unanimité
20230609 / 08	Demande de subvention de l'association « Haut et Clair »	A l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h20

Le Maire : Pierre RAVEL

